



Rapport de la réunion du CA du 27/06/2024

Présents : Gérard DEGREZ, Stéphane DEGREZ, Patrick POLETO, Vinciane DECKERS, Philippe SCOHY, Pierre DUJARDIN

Excusés : Philippe MULLER, Vincent MAROQUIN

Ordre du jour

1. Attribution des rôles au sein du comité

- Président : Gérard DEGREZ
- Vice-président : Philippe MULLER
- Trésorier : Stéphane DEGREZ
- Secrétaire : Pierre DUJARDIN

2. Remplacement du boiler

Le boiler situé au 1^{er} étage présente une fuite importante. Cette fuite occasionne des dégâts (entre autres au niveau du bar situé au rez-de-chaussée).

Un devis pour le démontage et l'évacuation de ce boiler, ainsi que son remplacement par un petit boiler placé sous l'évier du bar a été demandé. Il s'élève à 839,04€ TVAC.

Ce devis est accepté par le comité.

3. Remplacement de la serrure de la porte d'entrée

Nous avons reçu 2 devis pour le remplacement de la serrure de la porte d'entrée.

Chaque devis tourne autour des 900€.

Le comité estime que ces devis sont trop élevés et envisage une autre solution :

Remplacement du barillet et ajout de Smart Locks (permettant l'ouverture à l'aide d'un GSM par les personnes autorisées préalablement). Coût estime 219€ (189€ (Smart Locks) + 30€ barillet).

Le comité marque son accord pour autant que ce système n'empêche pas l'utilisation d'une clef classique.

Personnes autorisées préalablement = membres du comité + gestionnaires du bar



4. Challenge Jauniaux du 14/09/2024

- Le local est réservé
- Publicité :
 - o publier l'annonce du tournoi sur le site de la LBF
 - o rassembler les adresses mails d'un maximum de joueurs, y compris ceux ayant participé au Jauniaux en 2023, afin de leur envoyer personnellement l'annonce du tournoi.
- Lots : à voir avec Jean-Philippe MAYENCE

5. Travaux de réparation du bâtiment (faisant suite à l'accident de janvier 2023)

Le bâtiment étant classé, trouver un accord entre l'AWaP, l'assurance, la copropriété, ... a pris énormément de temps. Résultat, ces travaux n'ont toujours pas commencé.

Un accord vient d'être trouvé pour que les travaux puissent commencer.

1) Carrelages en façade :

Ceux-ci doivent être remplacés avant le placement du nouveau châssis.

Cependant, vu la nature des carrelages, l'entrepreneur qui va les placer doit les faire fabriquer sur mesure. Coût estimé 11.000 € Alors que l'assurance marque son accord pour 1.500€.

Ce point de l'accord doit être renégocié avec les différents experts.

2) Les châssis :

Vincent MAROQUIN attend la confirmation de la couleur des châssis (RAAL) avant de les commander.

3) Rénovation intérieure :

L'entrepreneur a reçu un acompte et devrait prochainement entamer la rénovation de l'escalier et de sa rampe.

Pour les murs, il doit attendre que la pose du châssis soit terminée.

Fin de la réunion à 19h15.